

GRILLE DE SIGNATURE POUR LES DÉPENSES, ENGAGEMENTS OU MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

VICE-RECTORAT À L'ADMINISTRATION ET AUX RESSOURCES

Adoption par le comité exécutif		Modification(s) par le comité exécutif		Révision du règlement par le vice-rectorat à l'administration et aux ressources
Date	Résolution(s)	Date	Résolution(s)	
8 novembre 1977	3-CX-15	28 novembre 1989	27-CX-110	
		30 mars 1993	84CX-381	
		24 août 1993	91-CX-428	
		21 novembre 1995	127-CX-582	
		27 octobre 1998	168-CX-752	
		19 juin 2001	208-CX-911	
		30 octobre 2001	212-CX-921	
		25 juin 2002	223-CX-957	
		1 ^{er} novembre 2004	258-CX-1124	
		13 décembre 2004	283-CA-4115	
		9 mai 2005	266-CX-1170	
		6 mars 2006	279-CX-1211	
		18 juin 2007	300-CX-1316	
		7 décembre 2009	33-CX-1425	
		1 ^{er} novembre 2010	342-CX-1472	
		7 mars 2011	346-CX-1488	
		22 mai 2012	356S-CX-1563	
		18 février 2013	364-CX-1592	
		24 février 2014	371-CX-1640	
		20 avril 2015	382-CX-1711	
		28 septembre 2015	386-CX-1737	
		2 novembre 2015	387-CX-1739	
		18 avril 2016	391-CX-1762	
		13 juin 2016	393-CX-1774	
		16 juillet 2018	415X-CX-1872	
		17 septembre 2018	417-CX-1889	
		4 février 2019	421-CX-1909	
		18 mars 2019	422X-CX-1919	
		08 juin 2020	434-CX-2006	
		07 juin 2021	445-CX-2066	
		30 août 2021	448-CX-2089	
		20 septembre 2021	449-CX-2104	
		14 février 2022	444-CA-6848	
		6 juin 2022	456-CX-2158	
		6 février 2023	464-CX-2206	
		28 août 2023	470-CX-2270	
		18 septembre 2023	470-CX-2273	
		16 octobre 2023	472-CX-2274	
		12 février 2024	467-CA-7233	
		11 mars 2024	476-CX-2279	
		15 juillet 2024	481-CX-2291	
		03 février 2025	487-CX-2319	
		14 juillet 2025	493-CX-2338	
		15 septembre 2025	496-CX-2347	

AUTORISATION DE SIGNATURES

Délégation de 125 000 \$ et moins	Dépenses et engagements	Modifications budgétaires
Recteur·trice ¹	✓	✓
Vice-recteur·trice à l'enseignement et à la réussite (VRER)	✓	✓
Vice-recteur·trice à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPi) ¹	✓	✓
Vice-recteur·trice à l'administration et aux ressources	✓	✓
Délégation de 50 000 \$ et moins	Dépenses et engagements	Modifications budgétaires
Doyen·ne de la recherche et de la création ¹	✓	✓
Doyen·ne de la formation continue et au service conseil (DFCSC)	✓	✓
Doyen·ne de la gestion académique	✓	✓
Doyen·ne des études	✓	✓
Directeur·trice - Service des finances	✓	✓
Secrétaire général·e	✓	✓
Délégation de 20 000 \$ et moins	Dépenses et engagements	Modifications budgétaires
Directeur·trice de service	✓	✓
Directeur·trice de la clinique de Services Psychologiques	✓	✓
Directeur·trice des communications et du recrutement	✓	✓
Directeur·trice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire	✓	✓
Directeur·trice/commissaire de la Galerie UQO ²	✓	✓
Directeur·trice des affaires internationales (DAI)	✓	✓
Registraire	✓	✓
Vice-doyen·ne des études	✓	✓
Vice-doyen·ne à la gestion académique	✓	✓
Vice-doyen·ne à la recherche et à la création	✓	✓
Cadre opérationnel	✓	✓
Délégation de 10 000 \$ et moins	Dépenses et engagements	Modifications budgétaires
Secrétaire général·e adjoint·e	✓	
Coordonnateur·trice à la gestion financière	✓	
Technicien·ne en administration (recherche et subvention) – Service des finances	✓	
Délégation de 5 000 \$ et moins	Dépenses et engagements	Modifications budgétaires
Directeur·trice de département – Frais facturés par les milieux de stage	✓	
Adjoint·e aux cadres supérieurs	✓	
Directeur·trice – Cabinet du recteur ou de la rectrice	✓	
Ingénieur·e	✓	
Chargé·e de projet en développement immobilier	✓	

Titulaire d'un projet de recherche ou Professeur·e responsable d'un budget de recherche ou Professeur·e responsable d'un projet spécial pour lequel la gestion du budget lui a été déléguée par la ou le VRER ou la ou le VRRPCI	✓	
Délégation de 2 250 \$ et moins	Dépenses et engagements	Modifications budgétaires
Attaché·e d'administration (D.G.A. - dépenses en lien avec l'application de la convention collective) ³	✓	
Technicien·ne en administration (D.G.A. - dépenses en lien avec l'application de la convention collective) ³	✓	
Conseiller·ère en gestion des ressources humaines (D.G.A. - dépenses en lien avec l'application de la convention collective) ³	✓	
Délégation de 2 000 \$ et moins	Dépenses et engagements	Modifications budgétaires
Conseiller·ère en gestion des ressources humaines (RH)	✓	
Contremaître (STB)	✓	
Agent·e d'information (DCR)	✓	
Agent·e de recrutement (DCR)	✓	
Agent·e d'information et de recrutement (DCR)	✓	
Bibliothécaire (services techniques)	✓	
Coordonnateur·trice aux approvisionnements – Responsable du magasin	✓	
Délégation de 1 000 \$ et moins	Dépenses et engagements	Modifications budgétaires
Directeur·trice de département	✓	
Autre personnel-cadre ⁶	✓	
Délégation de 900 \$ et moins	Dépenses et engagements	Modifications budgétaires
Responsable de laboratoires - Département des Sciences infirmières	✓	
Responsable de laboratoires - Département des Sciences naturelles	✓	
Psychologue et coordonnateur·trice de stage	✓	
Coordonnateur·trice de stage - Département de Droit (clinique juridique)	✓	
Délégation de 750 \$ et moins	Dépenses et engagements	Modifications budgétaires
Technicien·ne en administration - Gestion départementale	✓	
Délégation de 500 \$ et moins	Dépenses et engagements	Modifications budgétaires
Directeur·trice de module	✓	
Directeur·trice de l'Unité de Gestion des études de 1er cycle à l'École interdisciplinaire de la santé	✓	
Responsable de programmes de cycles supérieurs	✓	
Attaché·e d'administration (DRC) - dépenses du Comité d'éthique de la recherche	✓	
Coordonnateur·trice à la gestion de la recherche (DRC) - dépenses du Comité de protection des animaux	✓	
Archiviste	✓	
Assistant·e administratif·ve	✓	
Technicien·ne en documentation - Didacthèque	✓	

Technicien·ne en documentation - Gestion documentaire	✓	
Technicien·ne en documentation - Audiovidéothèque	✓	
Adjoint·e administratif·ve à la direction	✓	
Agent·e de soutien administratif à la comptabilité / Adjoint·e administratif·ve à la direction (STI)	✓	
Technicien·ne en administration (DFCSC)	✓	
Technicien·ne en administration - Service aux étudiants (Campus de Saint-Jérôme)	✓	
Délégation de 300 \$ et moins	Dépenses et engagements	Modifications budgétaires
Adjoint·e administratif·ve à la direction (D.G.A. - dépenses en lien avec l'application de la convention collective) ⁵	✓	
Contrats d'enseignement (ou l'équivalent) /frais voyage enseignement ⁴	Dépenses et engagements	Modifications budgétaires
Doyen·ne de la gestion académique	✓	✓
Attaché·e d'administration (D.G.A.)	✓	
Attaché·e d'administration (Secrétariat général)	✓	
Technicien·ne en administration (D.G.A.)	✓	

¹ Les subventions de recherche sont autorisées par la personne occupant la fonction de recteur·trice, la personne occupant la fonction de vice-recteur·trice à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation ou la personne occupant la fonction de doyen·ne de la recherche et de la création, sans limites de la valeur lorsqu'aucune contribution spécifique de l'UQO n'est requise à la réalisation du projet à l'extérieur des tâches et des budgets réguliers. Lorsque le projet subventionné exige une contribution spécifique de ressources de l'UQO à sa réalisation, la délégation respecte le niveau d'autorisation des dépenses et des engagements financiers selon cette contribution spécifique

² La personne occupant la fonction de directeur·trice/commissaire de la galerie UQO signe les protocoles d'entente pour l'obtention de subventions ou de financement de 100 000 \$ et moins pour la Galerie UQO, lorsqu'aucune contribution spécifique de l'UQO n'est requise à la réalisation du projet à l'extérieur des tâches et des budgets réguliers. Cependant si le protocole d'entente exige en contrepartie une dépense ou un engagement de l'UQO, le montant ne pourra pas excéder 20 000 \$ comme prévu à la présente grille.

³ La notion de dépenses en lien avec l'application de la convention collective recouvre les dépenses relatives aux programmes de perfectionnement et d'intégration ainsi que les remboursements des dépenses effectuées dans les fonds de développement professionnel du corps professoral et des fournitures des personnes chargées de cours.

⁴ La notion des contrats d'enseignement recouvre les contrats de charges de cours, les cours en appoint, les remboursements pour cours antérieurs, les contrats des tuteur·trices, les contrats pour perfectionnement des personnes chargées de cours, les contrats d'assistant(e)s d'enseignement et tout autre contrat en application des conventions collectives (négociation, intégration, etc.).

⁵ La personne occupant la fonction d'adjointe administrative à la direction au Décanat de la gestion académique est autorisée aux dépenses en lien avec l'application de la convention collective impliquant les dépenses relatives aux fournitures des personnes chargées de cours.

⁶ « Autre personnel-cadre » inclut toute personne embauchée à titre de cadre par l'UQO, qui ne détient pas déjà une autorisation spécifique au regard de la grille de signature, incluant les cadres contractuels.

Autres renseignements généraux :

- La personne salariée affectée à des remplacements est autorisée à signer, selon le pouvoir de signature au poste de remplacement qu'elle occupe, sauf si indication contraire de la personne responsable de l'unité budgétaire.
- En cas d'absence ou d'incapacité, seule la personne supérieure immédiate ou la personne supérieure hiérarchique agit en lieu et place de la personne à laquelle l'autorisation a été déléguée. Toutefois, une personne-cadre supérieure peut désigner une personne-cadre afin d'exercer les responsabilités de signatures en cas d'absence ou d'incapacité d'une autre personne-cadre ou d'une personne responsable de budget.
- La notion de dépenses et engagements inclut, entre autres, les paiements de facture, les demandes d'achat, les demandes de personnel, les rapports de dépenses.

Le comité exécutif peut modifier au besoin, les délégations prévues à la présente Grille de signature.